

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2012

**Accompagner
les enfants
et leur famille
en difficulté**

Avec le soutien de
la Fondation JM.Bruneau
sous l'égide de la Fondation de France

Date limite de dépôt des dossiers
• 15 juin 2012

Aider les personnes vulnérables

Contexte

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant par la société comme par son entourage familial.

Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un soutien « bientraitant ». Ce soutien leur permet d'augmenter leurs ressources et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie.

Ainsi, la Fondation de France agit prioritairement en direction des parents éprouvant de nombreuses difficultés au quotidien. Pour plus d'efficacité, les projets soutenus doivent favoriser une collaboration renforcée entre les familles et les différents intervenants qui les accompagnent, dans la perspective de servir d'abord l'intérêt supérieur de l'enfant et de prévenir tout risque susceptible d'accroître sa vulnérabilité.

Objectifs de l'appel à projets

- **Lutter contre la précarité, l'isolement, l'exclusion**, en donnant les meilleures chances d'épanouissement à des enfants dont les parents font face à des difficultés souvent cumulées, liées à des ruptures familiales, à la précarité économique, à la ségrégation sociale ou culturelle, à l'isolement, à des fragilités psychiques ou médicales...

- **Soutenir les enfants et leur famille en difficulté**, en initiant des actions, adaptées au cas par cas. Les actions privilégiées concernent aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants dont le mal-être est avéré

(enfants témoins de violences intrafamiliales, en grande difficulté scolaire, subissant de mauvais traitements...).

- **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Le travail en réseau nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une approche méthodologique. Objectif parfois difficile à atteindre, il est cependant garant d'une meilleure adéquation des réponses proposées à la complexité des situations des familles.

projets

À qui s'adresse l'appel à projet ?

Il s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales,

établissements publics, groupements d'intérêt public, coopératives, laboratoires de recherche publics...).

Quelles sont les initiatives concernées ?

Accompagnement des enfants et de leur famille

Les projets proposés doivent apporter une réponse réelle à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées.

Si les projets s'adressent aux parents, les enfants doivent par répercussion en recevoir les bénéfices.

Exemples de projets soutenus

- Soutien de très jeunes parents en difficulté, autour de la naissance de leur premier enfant ;
- accompagnement scolaire d'enfants d'origine étrangère en lien avec le parcours d'insertion de leurs parents ;
- aide au maintien des liens entre un enfant et son parent incarcéré.

Analyse et diffusion des pratiques professionnelles

Permettre aux professionnels de partager leurs expériences et d'analyser leurs pratiques est primordial pour optimiser l'impact de leurs actions sur les publics vulnérables qu'ils accompagnent. Les

projets soutenus par la Fondation de France doivent renforcer le travail de coopération entre les différents intervenants auprès des enfants et de leur famille.

Exemples de projets soutenus

- Création d'outils destinés à sensibiliser un réseau de professionnels au suivi spécifique de femmes enceintes en grande précarité ;
- soutien de la mise en réseau de partenaires éducatifs pour un accompagnement cohérent et concerté de jeunes multi-exclus de leurs établissements scolaires.

Appel à

Recherche et évaluation

Désormais incontournable, l'évaluation constitue une aide véritable au pilotage de projets. La Fondation de France peut financer à son initiative, ou à la demande

des porteurs de projets, l'évaluation de certains projets repérés comme exemplaires et susceptibles de favoriser la diffusion de pratiques innovantes.

Exemples de projets soutenus

- Aide à la mise en place de l'auto-évaluation d'un dispositif d'accompagnement global des familles ;
- recherche - action destinée à rédiger un référentiel de bonnes pratiques en matière d'accueil de jeunes enfants en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Critères de sélection

Critères impératifs

- Servir l'intérêt de l'enfant ;
- bénéficier à des familles identifiées, c'est-à-dire connues du porteur de projet, et en prise à des difficultés cumulées et avérées par la réalisation d'un diagnostic ;
- apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local ;
- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour :
 - une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement),
 - une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluri-disciplinaire),
 - une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ;
- prévoir une évaluation ;
- faire appel à plusieurs financeurs.

Critères secondaires

- Impliquer les familles bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive ;
- revêtir un caractère innovant ;
- prévoir les modalités d'une pérennisation.

projets

Modalités de soutien

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France peut reconduire son soutien pendant deux ou trois années au maximum.

Attention : tout dossier incomplet, ou adressé hors délais, ainsi que les demandes

d'aide au fonctionnement habituel d'un service seront refusés. Et, ne pourront être soutenus les projets se situant dans les champs de la prise en charge administrative ou judiciaire, ainsi que les actions relevant de la formation continue.

Aide méthodologique complémentaire

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques dans le domaine suivant :



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org ou disponible sur demande par mail dans chaque délégation régionale ou au siège (voir carte).

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé avant le **15 juin 2012** en deux exemplaires par voie postale, et par mail aux délégations régionales ou au siège de la Fondation de France pour les

projets des territoires non couverts par les délégations.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection dont les résultats seront communiqués début juillet au plus tard. Après instruction, les dossiers seront examinés par des comités d'experts courant octobre 2012. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Pour la Corse et les départements et territoires d'outre-mer, les dossiers sont à adresser au siège de la Fondation de France.

France (hors délégations)

Programme Enfance
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 34
E-mail : enfance@fdf.org

Bretagne

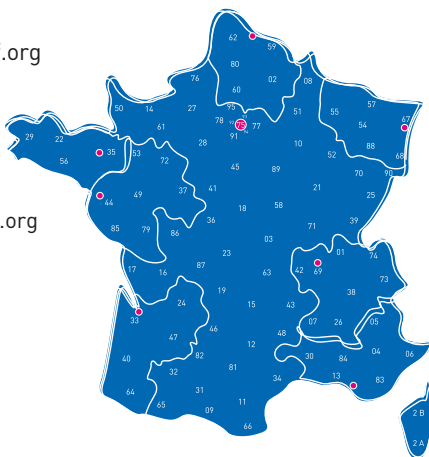
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org



Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Sainte Marguerite
67083 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org